Rémi Cardon

SÉNATEUR DE LA SOMME





PAGE 2
Un projet de loi pour garantir l'avenir de La Poste



PAGE 3
Échanges
autour de
la PAC



PAGE 4

Atelier thématique sur la loi 3DS

Garantir l'avenir de nos services de proximité

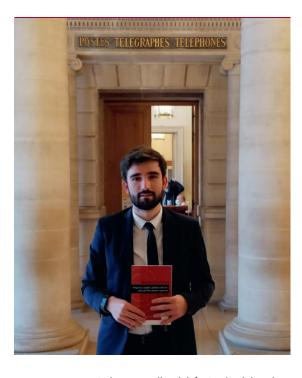
e deuxième trimestre 2021 a été marqué, sur le plan national, par un troisième confinement. À l'heure où je rédige ces quelques lignes, nous redécouvrons les plaisirs simples d'un café en terrasse et l'agenda culturel se remplit à nouveau. Si la vaccination dans notre pays prend enfin son envol, il est à espérer que les vaccins deviennent des biens communs pour l'humanité afin que cela permette de stopper la propagation et la mutation du virus dans les pays où il prolifère.

Pour mon activité sénatoriale, je retiendrais le rapport sur l'avenir de la Poste, dont je suis corapporteur. La poste est un service public précieux auquel les élus locaux et leurs populations sont très attachés. Cela aura donc été pour moi l'occasion de rencontrer de nombreux élus pour échanger avec eux et m'aura conforté dans la nécessité de faire une proposition de loi pour assurer un meilleur fonctionnement de la Poste sur le long terme. Pour l'heure cette proposition de loi devra attendre. Le calendrier législatif est en effet très chargé. Nous traitons actuellement du Projet de loi "Climat et Résilience" puis, ce sera le

tour de la très attendue "loi 4D". Si avec ces deux projets de loi, nous pouvions espérer de vraies avancées pour notre planète et pour nos territoires, les textes doivent être attentivement relus et amendés car certaines dispositions pourraient être totalement contreproductives. Gouverner est un art difficile où il faut parfois trouver des compromis impossibles mais, le "sans-filtre" promis par le président de la République après la conférence citoyenne pour le climat a cédé trop

de terrain au "pragmatisme" pour ne pas dire au libéralisme. L'urgence climatique semble devoir attendre encore.

La loi 4D (décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification), qui devait être un tournant dans la décentralisation et revenir sur les quelques excès de la loi NOTRE, renonce même dans son titre à la Décomplexification annoncée pour devenir la loi 3DS. Son contenu est complètement protéiforme et son côté touche à tout ne permettra a priori pas de simplifier le fonction-



nement de nos collectivités territoriales. Les débats parlementaires, qui commenceront au Sénat, chose suffisamment rare pour être signalée, risque d'être nombreux et agités. C'est pour alimenter mes propres réflexions que je vous propose de vous joindre à moi pour notre prochain atelier thématique consacré à ce projet de loi.

Cordialement, Rémi Cardon



Des propositions pour lutter contre la cybercriminalité

90% des entreprises françaises ont constaté un incident cybersécurité en 2019, dont 43% des PME. En effet, régulièrement, notre actualité est ponctuée par des cyberattaques qui paralysent des entreprises et organisations de toutes tailles, dans divers secteurs d'activité. Des hôpitaux aux multinationales, en passant par les collectivités territoriales et les particuliers. Personne n'est épargné et ces failles n'ont été qu'exacerbées durant l'année 2020!

Sébastien MEURANT et moi-même, en février 2021 au sein de la Délégation Sénatoriale des Entreprises, avons initié la rédaction d'un rapport sur la Cybersécurité des TPE-PME-ETI. Le rapport rendu ce jeudi 10 juin 2021, à la suite de consultations de nombreux acteurs, propose des solutions concrètes et durables afin de nous protéger des cyberattaques.

Ce sont au total pas moins de 22 propositions pour renforcer la cybersécurité des ETI, PME et TPE avec notamment :

- ► Adapter le droit de la commande publique ;
- ▶ Renforcer la formation des magistrats en matière de cybercriminalité
- ▶ Instaurer un cyberscore des plateformes numériques
- ► Interdire l'assurabilité tant des rançongiciels que des sanctions administratives



Présentation le 11 Juin du rapport aux acteurs locaux

Une proposition de loi pour garantir l'avenir de La Poste

La diminution des services publics, qui provoque notamment un sentiment d'abandon chez nos administrés les plus fragiles, n'est pas une fatalité. La poste, avec ses 169 points de contact dans notre département, constitue un formidable réseau de services publics réellement accessibles au plus grand nombre. Néanmoins, cette situation est fragile et nécessite l'attention de chacun d'entre nous.

Avec les sénateurs Patrick Chaize et Pierre Louault, nous avons, au nom de la commission des affaires économiques, remis un rapport d'information sur l'avenir des services publics de La Poste au Président Gérard Larcher le 31 mars dernier. Après cinquante auditions et rencontres, notre rapport s'articule en **4 axes** : compenser, contrôler, améliorer, détecter.

Sur le plan financier tout d'abord, l'activité colis pourtant en pleine croissance n'arrive pas à compenser les pertes des autres activités. Mieux **compenser** financièrement les missions confiées est donc une responsabilité que l'État doit assumer. D'un autre côté, La Poste doit garantir un service de qualité et l'ARCEP doit mieux veiller au respect de ces obligations. Mieux contrôler est donc le deuxième axe de nos propositions. Nous avons identifié divers axes d'améliorations et formulé des recommandations. Pour améliorer la qualité de service, nous devons garantir l'implication et l'information des élus locaux et le fonctionnement des Agences Postales Communales pour améliorer la qualité de service. Enfin, fort de son réseau et de son personnel, La Poste a déjà expérimenté localement et pourra encore innover pour **détecter** par exemple la précarité numérique ou la perte d'autonomie.

Je suis particulièrement fier que les Sénateurs que nous sommes aient pu dépasser les clivages politiques dans le but de maintenir et améliorer les services publics dans nos territoires. Afin que ce rapport ne reste pas lettre morte, nous avons également cosigné et déposé le 30 avril une Proposition de loi transpartisane, qui devrait figurer cet automne à l'agenda législatif. Je me tiens d'ici là à votre disposition et accueillerai avec plaisir toutes vos remarques et suggestions permettant d'alimenter le débat à venir.



Débat avec les élus locaux sur l'avenir du bureau de Poste de Rivery



Point d'étape pour le Canal Seine-Nord-**Europe (CSNE)**

C'est à l'occasion de 2 réunions, le 27 avril à Nesle et le 12 mai à Péronne, que la société du Canal Seine-Nord-Europe (CSNE) est venue faire un point d'avancement avec les élus locaux et le monde agricole. Notre département est fortement impacté par ce projet pharaonique aux conséquences importantes mais visiblement prises en compte. La préservation de l'environnement et des terres agricoles semble avoir été prise au sérieux et la société du CSNE s'est montrée plutôt rassurante sur ces points. Si les retombées économiques voire touristiques semblent intéressantes, certains points annexes restent à définir. Les élus locaux se sont montrés particulièrement inquiets quant à l'entretien sur le long terme des infrastructures annexes, ou à l'augmentation du trafic routier dans leurs collectivités. Le développement des intermodalités reste à définir avec les collectivités locales (interco et département). Les élus locaux ont donc un rôle à jouer d'ici la validation de l'Avant-Projet en conseil de surveillance au mois de septembre prochain, puis tout au long de sa réalisation.

Retrouvez notre article complet sur remicardon.fr ou en flashant ce Qrcode:



La gestion de l'eau, un bien commun

C'est en tant que membre du Comité de Bassin Artois-Picardie, que j'ai échangé avec M. Bernard Lenglet, président de l'EPTB Somme-AMEVA et de l'ANEB, Association Nationale des Élus des Bassins.



Après 2001, la gestion du risque d'inondation est devenue une priorité. La gestion d'un bassin repose également sur la préservation globale de la qualité et de la quantité d'eau, sans oublier les milieux naturels aquatiques. Sur ce dernier point, la restauration des continuités écologiques représente un travail long et difficile que le très controversé article 19 bis C de la loi Climat remet en cause. Pour l'heure, le débat parlementaire à ce sujet n'est pas terminé et nous restons donc mobilisés.

Échanges autour de la PAC

Ce deuxième trimestre 2021 a été marqué par les négociations concernant la PAC 2021-2026. Ce fut pour moi l'occasion de rencontrer à nouveau la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs à la Chambre d'Agriculture mais également Bio en Hauts-de-France, lors de la visite de la ferme du Rivetin à Eplessier.

Les acteurs de l'agriculture conventionnelle et de l'agriculture biologique ont, comme on pourrait s'y attendre, des points de vue différents sur les aides liées aux « Éco-Régime ». Ils désirent en revanche tous vivre dignement et tirer une juste rémunération de leur travail afin de ne plus avoir besoin de ces aides.

Si le chemin est encore long, je peux témoigner de la passion et de l'ingéniosité de nos agriculteurs qui, à l'image de la CALIRA à Martainneville qui développe la filière du lin, savent s'unir et réinventer leur métier au quotidien.





Atelier thématique

Projet de loi 3DS

(décentralisation, différenciation, déconcentration et simplification)

Comme évoqué lors de la campagne sénatoriale, et afin d'aider les élus du territoire, mon équipe et moi-même vous proposons un atelier pour répondre à vos questions. Le deuxième sujet traité sera donc la loi 3DS et ses impacts pour notre territoire. Cet atelier sera suivi d'un pot de l'amitié.

5 juillet 2021 à 18 h À la salle des fêtes d'Ailly-sur-Somme

• En présence d'élus locaux, du département et de la région, et animé par :



Isabelle Muller-Quoy

Professeure de Droit Public à l'Université Picardie Jules Verne (Amiens)

Inscription libre par email à l'adresse :

r.cardon@senat.fr



En vidéo

J'ai interrogé Jacqueline Gourault lors d'un débat sur le Contrat de Relance et de Transition Écologique





Rémi Cardon



SÉNATEUR DE LA SOMMI

Ça continue sur remicardon.fr

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à visiter le site internet, vous y retrouverez nos dossiers complets ainsi que des bons plans pour vos collectivités.

Inscrivez-vous à la newsletter pour ne rien manquer!

- Au Sénat: 15 rue de Vaugirard 75291 Paris CEDEX 6
- Dans la Somme : 40, place René Goblet 80000 Amiens

La permanence est fermée le mardi et mercredi après-midi.

Chaque vendredi, je reçois sur rendez-vous à ma permanence parlementaire à Amiens.

Pour tout renseignement merci de contacter mes collaborateurs au 03 22 46 31 37.

Je m'inscris!